00/110

## **BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

DECRET N°2012-686/PRES/PM/MAECR/ MEF portant ratification de l'accord de don n° H785-BF conclu le 25 juillet 2012 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du premier crédit d'appui à la croissance et à la compétitivité (CCC1).

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU le décret n° 2011-208/PRES du 18 avril 2011 portant nomination du Premier Ministre;

VU le décret n°2012-122/PRES/PM du 23 février 2012 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso :

VU la décision n° 2012-013/CC du 23 août 2012 sur la conformité à la Constitution du 02 juin 1991 de l'accord de don n° H 785-BF conclu le 25 juillet 2012 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du premier Crédit d'appui à la croissance et à la compétitivité (CCC1);

VU l'ordonnance n°2012-002/PRES du 24 août 2012 portant autorisation de ratification de l'accord de don n° H 785-BF conclu le 25 juillet 2012 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du premier Crédit d'appui à la croissance et à la compétitivité (CCC1);

VU le décret n°2012-588/PRES/PM du 12 juillet 2012 portant attributions des membres du Gouvernement;

## **DECRETE**

<u>ARTICLE 1</u>:

Est ratifié l'accord de don n° H 785-BF conclu le 25 juillet 2012 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du premier Crédit d'appui à la croissance et à la compétitivité (CCC1).

## ARTICLE 2:

La contre-valeur en franc CFA du montant du don de quatre vingt dix millions (90 000 000) de dollars US sera entièrement consacrée au financement dudit projet tel que décrit dans l'accord et ses annexes.

## ARTICLE 3:

Le Ministre des affaires étrangère et de la coopération régionale et le Ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 24 aout 2012

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de l'économie et des finances

Bembamb

Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale

Yipènè E

BASSOLE

Blaise COMPAORE

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

2